

Image not found or type unknown



## réduction impot frais garde enfant

Par **audreygreg01**, le **01/05/2010** à **16:56**

bonjour

J'ai reçu une attestation de la crèche collective correspondant aux frais de garde de bébé pour 2009. Je souhaite déclarer ces frais de garde aux impots afin d'avoir un crédit d'impot. Le montant total de ces frais est de 820€(3mois de garde), je perçois de la CAF 177,95€ par mois d'allocation familiale. Dois je déduire  $177,95€ \times 3$  des 820€ ? ou dois je déclarer seulement 820€ frais de garde ? Aucune case n'est prvue pour déclarer les 177€95 d'allocation familiale. Merci de me dire ce que je dois déclarer exactement MERCI D'AVANCE